

Règlement des championnats de L'Orne des jeunes 2024

Préambule

1.1. Les Championnats de L'Orne Jeunes sont ouverts aux jeunes personnes françaises licenciées ainsi qu'aux jeunes personnes étrangères licenciées et scolarisées en France. Dans ce deuxième cas, les licences doivent être prises auprès de la FFE au plus tard le 30 novembre de la saison en cours.

1.2. Les jeunes des catégories U18, U18F, U20 et U20F non scolarisés doivent résider en France depuis au moins deux ans et être licenciés auprès de la FFE également depuis au moins deux ans.

1.3 Les joueurs doivent obligatoirement être licenciés dans un club de L'Orne.

Article 1

L'association **C'Chess-Club d'échecs de Sées** organise les **samedi 23 novembre et dimanche 24 novembre 2024** les Championnats de L'Orne des jeunes à Sées. Le club organisateur s'engage à fournir des locaux adaptés à la pratique du jeu et à réaliser une remise des prix marquante pour nos jeunes champions. Le Comité s'engage à fournir les récompenses pour chaque catégorie et l'arbitrage ainsi que l'organisation technique pour ces Championnats.

Article 2 Classement

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Pour le titre de Champion de l'Orne pour toutes les catégories, et pour toutes les places ex æquo, le départage se fait en utilisant dans l'ordre :

- le buchholz tronqué
- le buchholz médian
- la performance

En cas d'ex æquo pour les places qualificatives aux Championnats de Normandie des jeunes, ceux-ci doivent être départagés par le système de départage appliquant le buchholz tronqué, buchholz médian, puis performance. Toutefois, l'arbitre peut, le cas échéant, adapter le système de départage à la structure du tournoi.

Article 3 Cadences

- **U08** moins de 8 ans 20' + 10s/c
- **U10** moins de 10 ans 50' + 10s/c
- **U12** moins de 12 ans 50' + 10s/c
- **U14** moins de 14 ans 50' + 10s/c
- **U16** moins de 16 ans 50' + 10s/c
- **U18** moins de 18 ans 25' + 10s/c
- **U 20** moins de 20 ans 25' + 10s/c

La notation des coups est obligatoire sauf pour les U08, U10, U18 et U20.

Pour les catégories U12 à U16, l'incrément étant de 10 secondes, un joueur disposant de moins de 5 minutes à la pendule n'est plus obligé de noter. Si un joueur est dans l'impossibilité de noter, sur décision de l'arbitre, sa pendule sera ajustée par ce dernier de manière équitable.

Article 4 horaires

Les horaires sont les suivants :

Rondes	Dates	U08 *	U18 U20 *	Dates	U10 *	U12 *	U14 *	U16 *
Ronde 1	24/11	10h00	10h00	23/11	10h00	10h00	10h00	10h00
Ronde 2	24/11	11h00	11h00	23/11	13h00	13h00	13h00	13h00
Ronde 3	24/11	13h00	13h00	23/11	15h00	15h00	15h00	15h00
Ronde 4	24/11	14h00	14h00	24/11	10h00	10h00	10h00	14h00
Ronde 5	24/11	15h00	15h00	24/11	14h00	14h00	14h00	14h00

Remise des Prix vers 16h30

Article 5 inscriptions

5.1 Droits d'inscription : 5€. Dans la mesure où la cadence des U08,U10,U18 et U20 est une cadence rapide, les licenciés **B** sont acceptés pour ces catégories.

5.2 Néanmoins la licence A est obligatoire pour la phase ligue.

Article 6 listes

La liste des inscrits par club devra parvenir à l'arbitre du tournoi

impérativement avant le jeudi 14 novembre 2024.

Pas d'inscriptions acceptées le jour même des Championnats de l'Orne jeunes.

Article 7 Organisation

7.1 Les championnats se déroulent en tournois mixtes, lorsque les effectifs sont insuffisants.

7.2 Les championnats sont joués en 5 rondes au système suisse, en toutes rondes selon les effectifs.
a) exemple pour 5 joueurs nombre impair système suisse 4 rondes, 4 joueurs nombre pair 3 parties en toutes rondes.

7.3 Il est obligatoire de pointer sur place pour être apparié à la 1ère ronde.

7.4 Déroulement du tournoi : L'aire de jeu pendant les parties est uniquement accessible aux joueurs, arbitres et à l'organisateur. Les parents ainsi que les accompagnateurs et les entraîneurs ne doivent en aucun cas avoir accès à cet espace. Une fois leur partie terminée et après avoir communiqué le résultat de la partie à l'arbitre, les joueurs doivent eux aussi quitter l'aire de jeu.

7.5 Le CDOE s'assure par l'intermédiaire de son arbitre que les tournois sont homologués dans les délais.

Article 8 les qualifiés

8.1 Ces tournois sont qualificatif pour les Championnats de Normandie.

8.2 Pour participer à ce Championnat régional, les jeunes doivent obligatoirement s'être qualifiés selon les modalités suivantes :

Sont qualifiés d'office les 1^{ers} de chaque catégorie, et tous les joueurs réalisant **la moitié des points**.

8.3 Si la première fille, ou le premier garçon d'une catégorie ne fait pas partie des qualifiés dans le cadre des règles 8.2. , ils sont rajoutés à la liste des qualifiés.

8.4 Les catégories Juniors et Cadets peuvent participer aux championnats de Ligue sans passer par la phase départementale.

8.5 Sont qualifiés d'office pour le championnat, tous les qualifiés d'office des championnats de France Jeunes de la saison en cours. Sont qualifiés d'office, les participants au championnat de France jeunes de la saison précédente ayant réalisé 5 pts ou plus. Sont qualifiés d'office, les champions régionaux de l'année précédente ne changeant pas de catégorie.

8.6 Qualifications supplémentaires: À titre très exceptionnel, sur dossier argumenté et présenté exclusivement par les comités départementaux, la commission jeunes de la Ligue peut accorder quelques places supplémentaires (2 places pour le département) mais uniquement aux compétiteurs placés dans des situations particulières (raisons médicales, mutation des parents, ...) les ayant empêchés de tenter de se qualifier via la procédure des tournois départementaux. Les dossiers devront être transmis à la Ligue au plus tard 30 jours avant le début du championnat de Ligue.

Article 9 Matches de départages

9.1 Départage en cas d'une totale égalité entre deux joueurs pour le titre.

9.2 Départage en Blitz de 3'+ 2s aller-retour, en cas d'une nouvelle égalité Blitz Armageddon 6' pour les Blancs et 5' pour les noirs le Choix de la couleur aux mieux classés du général.

9.3 Autrement pas de départage, ce sera dans l'ordre du classement.

Article 10 Classement

10.1 Les titres de Champion, Vice-champion sont attribués aux 1ers, 2èmes de chaque catégorie mixte ainsi qu'une coupe pour chacun.

10.2 Les titres de Championne, Vice-championne sont attribués aux 1ères, 2èmes de chaque catégorie filles ainsi qu'une coupe pour chacune

Article 12 Conduite des joueurs

- Les joueurs ayant terminé leur partie seront considérés comme des spectateurs. Cela signifie que les joueurs ayant terminé leur partie doivent quitter la zone de jeu.
- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace buvette ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur, pourra être sanctionné.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les analyses sont strictement interdites dans l'aire de jeu.
- Pendant une partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'informations ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier.
- Pendant une partie, les téléphones portables, les autres moyens électroniques de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs doivent être éteints et laissés dans le sac du joueur. L'utilisation de ces appareils durant la partie entraîne la perte de la partie. L'émission d'un son de ces appareils entraîne la perte de la partie.
- Pendant une partie, il est interdit de quitter l'aire de jeu avec un sac dans lequel figure des téléphones portables, un autre moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. Le joueur en infraction perdra la partie.

Article 13 Coups illégaux

Pour toutes les catégories, la partie est perdue au bout du 2ème coup illégal.

Article 14 Réclamation

Toute réclamation doit être transmise auprès de l'arbitre en chef par écrit et signée.

Article 15 commission

Une Commission d'Appel est constituée au début des Championnats de l'Orne des jeunes.
La Commission d'appel est composée de :

- Un représentant du corps arbitral en charge du tournoi
- Le directeur de la compétition ou son représentant,
- L'organisateur, ou son représentant,

Aucun membre de la Commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

Le Président

Le secrétaire